

Faut-il chasser les élèves enceintes des établissements scolaires ?

Numéro d'inventaire : 1979.35716

Auteur(s) : Nicole Bernheim

Type de document : article

Éditeur : Le Monde

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1971

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Page découpée d'un article de presse.

Mesures : hauteur : 50,2 cm ; largeur : 23,1 cm (dimensions de la feuille)

Mots-clés : Punitons

Politique de l'éducation

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Utilisation / destination : presse (L'article aborde le sujet des jeunes filles enceintes toujours scolarisées et la création d'un système qui pourrait les prendre en charge durant cette période.)

Représentations : instruction, jeune femme, maternité

Autres descriptions : Langue : Français

La vie d'aujourd'hui

FAUT-IL CHASSER LES ÉLÈVES ENCEINTES DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES ?

« MADAME, j'ai le regret de ne pouvoir accéder à votre demande concernant votre fille. Je vous avais déjà exprimé ma pensée à ce sujet : il ne me paraît pas souhaitable, psychologiquement, ni pour elle ni pour les autres, qu'elle se retrouve avec ses anciennes compagnes. D'autre part, les deux classes de première année commerciale ont leurs effectifs au complet pour la

rentrée 1971. Je vous prie d'agréer, madame, mes salutations. »

Cette lettre sèche de la directrice d'un établissement d'enseignement secondaire de la région parisienne a été adressée récemment à la mère d'une élève. Motif du refus : sa fille était enceinte. En lui refusant le droit de réintégrer sa classe après son accouchement ou de passer dans

une autre section, la directrice a pris une lourde responsabilité : celle de la séparer de ses camarades au moment où elle a particulièrement besoin de se sentir entourée, de lui faire peut-être interrompre sa scolarité et de la jeter prématurément dans la vie professionnelle, donc de rendre très difficile sa réinsertion ultérieure dans la vie sociale.

Les cas des jeunes filles qui se trouvent enceintes avant la fin de leur scolarité secondaire sont de plus en plus nombreux. En réalité, la responsabilité de leur refus se doit de poursuivre leurs études dans le même établissement est laissée à l'entière discrétion du directeur. Il n'existe aucune disposition législative dans ce sens, seulement une accise de droit coutumier qui ramène aux difficultés débuts de l'enseignement public féminin, lorsque celui-ci avait à faire la preuve, face à des établissements privés généralement confessionnels, qu'il serait, comme eux, gardien de la moralité et de la pudeur de ses élèves.

La coutume de renvoyer même les élèves mariées a été longtemps appliquée avec rigueur par des directeurs — et surtout des directrices, semble-t-il — qui ne se sentaient pas toujours capables, même s'ils le souhaitaient, de résister aux pressions morales et sociales qu'une telle situation risquait de provoquer, surtout dans une petite ville.

Il existe bien aujourd'hui deux collèges d'enseignement technique qui accueillent des jeunes filles enceintes de trois à dix-sept ans. L'un, à Talence (Gironde), qui donne à une soixantaine d'élèves une formation de coiffeur, d'employée de bureau ou de collectivité. L'autre, à Pessac-

Robinson (Hauts-de-Seine), qui accueille une quarantaine d'élèves et leur donne une formation managère. Mais on peut se demander et s'interroger sur la valeur professionnelle de cette formation et si ce regroupement est la meilleure façon de les préparer à réintégrer la « vie normale ».

L'habitude de renvoyer les écolières enceintes engendre des drames nombreux, en particulier dans les familles modestes, mal informées, défavorisées économiquement et socialement. Tout récemment, encore, une jeune fille accouchait pratiquement au lycée d'un enfant qui ne vécut que quelques instants : elle avait refusé de dissimuler sa grossesse jusqu'au dernier moment à ses camarades, comme à sa famille et à ses professeurs.

Préserver l'avenir

Une réaction se dessine depuis quelques années contre cette coutume d'un autre âge. Certains chefs d'établissement prennent pour principe de garder la jeune fille tant que son état ne présente pas de danger imminent ensuite vers le Centre national de l'Enseignement (1) et la reportent jusqu'à son accouchement. Toute l'opération se fait en collaboration étroite avec la famille et avec l'assistance sociale de l'établissement. « C'est le meilleur moyen, nous disait un professeur de lycée parisien, d'éviter que la jeune fille cache son état, démissionne et « parte travailler » à un moment où elle n'a aucune chance de trouver un emploi convenable, compromettant ainsi indéfiniment son avenir. » C'est de plus un moyen, nous précisait-il, d'aider une jeune fille à mieux supporter ce qui est aussi — on l'oublie trop souvent — un drame affectif. Malgré la discrétion dont ce genre d'affaires est entouré, une très grande solidarité se manifeste en elle-même ses condisciples — filles et garçons — qui gardent des contacts étroits avec elle, la tiennent au courant des événements de l'établissement et l'accueillent à son retour parmi eux.

D'autres enseignants, plus ambitieux, s'interrogent qu'une décision de ce genre engage toute « la communauté scolaire », y compris les parents d'élèves. Mais ce point de vue paraît à beaucoup prématuré. Plus modestement, une directrice de C.E.T. nous précisait qu'elle ne prenait jamais de décision sans avoir consulté l'ensemble des professeurs. Dans l'esprit de cette femme libérale mais prudente, il y avait évidemment un biais favorable pour les « bonnes élèves », discrètes dans leur fermeté. Pour les autres, qui risquent de finir avec les garçons de leur classe, elle préférait apparemment à les séparer il arrive aussi que le chef d'établissement, à sa rentrée, n'ait jamais eu courages de ces histoires. « Un autre nous a assuré que les jeunes filles qui fréquentent son établissement, appartenant à des milieux aisés, ont — heureusement des relations dans les cercles médicaux ».

Il est, malgré tout, difficile de nier l'ampleur et l'importance des faits. Mais, quelle que soit la solution adoptée, il importerait en tout cas qu'elle réponde aux deux questions les plus graves que pose la grossesse d'une très jeune fille : lui permettre de se confier à des adultes dans un climat de tolérance, et préserver ses chances pour l'avenir.

Le centre maternel du Jardin-des-Plantes

Le nouveau centre maternel du Jardin des Plantes (2), qui s'est ouvert à Paris en mai dernier, et qui vient d'être inauguré par Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, pourrait être l'une des formules d'accueil de l'avenir, du moins pour les jeunes mères célibataires qui ont été repoussées par leurs familles.

Sa directrice, Mlle Roux, n'est pas néophyte : lorsqu'elle était encore officier de l'Armée du salut, elle dirigeait pendant neuf ans l'hôtel maternel de la Porte des Lilas selon une formule qui, beaucoup, à l'époque, considéraient comme trop libérale, ce qui provoqua sa démission et son départ (le Monde du 2 juillet 1970).

Pour l'équipe — une puéricultrice, sept assistantes, une infirmière, une psychologue — qui entoure Mlle Roux sur Daubenton, le nouveau centre maternel présente certaines caractéristiques qui sont aussi des innovations.

Par exemple, sur la vingtaine de jeunes mères qu'il abrite — de seize à vingt ans — il y a deux ou trois mères mères qui peuvent ainsi beaucoup mieux se préparer à leur maternité que si elles étaient hébergées dans une de ces « maisons maternelles » — qui, traditionnellement, accueillent les mères avant leur accouchement, les hôdels maternels étant réservés à celles qui ont déjà leur enfant.

Le centre de la rue Daubenton, qui avait été primitivement conçu par

SOIXANTE MILLE MÈRES CÉLIBATAIRES PAR AN

Sur huit cent mille naissances chaque année en France, cent cinquante mille arrivent chez des mères célibataires, dont trois mille quatre cent chez des jeunes filles. Le nombre de divorces est statistiquement de l'ordre de 100.000 par an, ce qui signifie qu'il y a en fait plus de deux mille divorces par heure. Pour accueillir celles qui ont été repoussées par leur famille, il n'existe que vingt-sept hôtels maternels, répartis dans sept villes. Trois cents nouvelles places sont prévues au V.P. Plus, selon des formules qui concernent les universitaires, de préparer efficacement leur retour à une vie sociale et professionnelle normale, a révisé le projet Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation.

son propriétaire, la paroisse Saint-Médard, pour être un foyer de jeunes travailleuses, est un bâtiment neuf de sept étages, ce qui est contraire à l'implantation traditionnelle des hôtels maternels et de leurs crèches. Mais Mlle Roux et son équipe pensent que ces petits étages étroits créent une atmosphère plus chaleureuse que les grands couloirs qui relient les différents services des centres traditionnels.

Comme autrefois l'hôtel des Lilas, le centre de la rue Daubenton se signale par la gaieté et les couleurs de son aménagement : bureaux peints en violet, lits-cages des enfants, achetés à la casse, et reprints en orange ou lilas, ceintures qui sont de vulgaires boîtes de sardines peintes en couleur « design ». Ce

n'est pas seulement une raison d'économie — cela coûte aussi aux jeunes mères, qui sont généralement de milieu modestes, que, avec un peu d'imagination et un peu de peinture on peut vivre dans un cadre gai et moderne », estime la psychologue

Une crèche « externe »

L'une des principales commodités du centre est sa crèche « externe » pour les mères célibataires qui habitent « en ville ». Vingt-six enfants bénéficient ainsi d'horaires et de jours d'ouverture particulièrement souples, puisque la crèche est aussi ouverte le dimanche et qu'elle accueille les enfants même lorsqu'ils sont souffrants.

Comme aux « Lilas », les visiteurs du centre sont admis au centre de la rue Daubenton jusqu'à 9 heures le soir, exceptionnellement un peu plus tard lorsqu'il y a une bonne émission de télévision.

Petite communauté chaleureuse et ouverte sur l'extérieur, le nouveau centre maternel veut offrir à ses pensionnaires et à leurs enfants un mode de vie familial qui leur a généralement fait défaut jusque-là. En principe, les jeunes mères pourront y rester un maximum de trois ans. La crèche « externe », elle, accueillera les enfants jusqu'à leur entrée dans une école maternelle.

Des séances d'orientation professionnelle et d'éducation sexuelle (des conférences de psycho-pédagogie infantile, doivent être organisées) très prochainement. Elles alterneront avec des soirées plus « culturelles » et avec la collaboration des filles traditionnelles (universitaires, N.O.U., etc.)

Le centre a été financé par des prêts de participation, une subvention de 12.000 francs de la caisse d'épargne, 40 % de subvention des services de protection maternelle et infantile pour son équipement, et 6 francs par jour et par enfant de l'Aide sociale. Chaque pensionnaire paie un maximum de 65 % de son salaire mensuel pour elle et son enfant : la crèche de jour coûte 12 francs par jour au maximum aux mères externes. Mais Mlle Roux espère obtenir de l'Aide sociale un prêt de journée qui lui permettrait d'accueillir les jeunes femmes non salariées qui veulent poursuivre ou reprendre leurs études. Ce qui serait sans doute la véritable ramède à l'entrée prématurée dans la vie active de tant de mères célibataires et à leur regroupement dans des établissements scolaires maternellement « spécialisés », comme celui du Plessis-Robinson.

NICOLE BERNHEIM.

(1) 60, boulevard du Lundy, Vanves.
(2) 13, rue Daubenton, Paris-20.

« LE MAUVAIS GOUT POUSSE AU CRIME »

Rien n'arrête l'insouciance perfide éblouissante de nos fabricants de fous, comme nous le dit l'écriteur — après la popaie médiévale — celle qui donne à une jeunesse indigne pas trop et surtout l'un nombre de banniers qui croient à notre société au Père Noël hussardes les épaules quand on leur les fait au mystère de la naissance en commençant par les choix ou le choix des rois. Nous sommes étonnés bien forcés de tolérer les fous qui reflètent la violence de l'époque : l'échelle de pain ne fait plus recette et ce n'est partout que collis monstrueux, pistolets-rotisseurs, pistolets-rotisseurs pour une popaie de poulet, pistolets-rotisseurs pour une popaie de poulet, pistolets-rotisseurs pour une popaie de poulet — à l'école et aux meetings près — de celle du bon abîmi.

Mais la guillotine miniature passe plus difficilement, avec sa figurine en plastique dont la tête se réveille à l'infini sur un cou écarlaté et tranché sans bêtises. Selon les cas, il s'agit d'un divertissement solitaire pour enfant imaginaire et assés renfermé qui sera à la fois accusateur, avocat, juge et bourreau ; plus souvent d'un jeu collectif où un tribunal de très jeunes prononcera — après plaidoirie et vote secret — presque toujours la peine capitale, toute indulgence allant à l'encontre du but proposé par cet abominable pastet.

Que penser surtout de son promoteur ? Amour du lucra, innocence, sadisme latent, cynisme, perte de tout sens moral ? Assurément qui moins une énorme faule de goût, et c'est le cas de rappeler la bouffée de spirituel bon de Mareste, grand ami de Dostoïevski, qui répliquait volontiers : « Le mauvais goût pousse au crime. »

PAUL GUILLY.

Baccarat

En raison de l'absence de visiteurs, l'opération « Baccarat à Pessac » est à la fois d'été et d'hiver. Elle est dirigée par Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, pourrait être l'une des formules d'accueil de l'avenir, du moins pour les jeunes mères célibataires qui ont été repoussées par leurs familles.

« BESTIAIRE FABLEUX »

(Baccarat - Chaumet) avant leur départ pour Rome. Tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à 11 h. 30.

Enser deux NOCTURNES les 22 et 23 décembre jusqu'à 21 heures.

